

[Text]

M. Hains: Le tarif est à déterminer. Il y a plusieurs options possibles. Une des options serait de prendre le total de 400 000\$, de le diviser par 3 000 et de faire payer la même chose à tout le monde. Ce serait une possibilité.

Une autre possibilité serait de percevoir ce qu'il en coûte pour enregistrer différentes catégories. S'il en coûte plus cher pour inscrire au registre les lobbyistes de première catégorie qu'il n'en coûte pour inscrire les lobbyistes de deuxième catégorie, on pourrait possiblement faire cette sorte de discrimination.

Nous avons également un nouveau ministre, comme le Secrétaire d'État, et nous avons discuté de cela très, très brièvement avec lui. C'est un sujet sur lequel il voudra se pencher très rapidement après que le Parlement aura approuvé le projet de loi C-76.

Vous me demandez si la philosophie du recouvrement des coûts ne devrait pas s'appliquer à toute une gamme d'autres programmes. Je ne peux évidemment pas répondre à cette question-là, mais je voudrais simplement vous dire que cela se fait de plus en plus. Cela se fait chez nous et cela s'est fait récemment à Consommation et Affaires commerciales Canada. Dans la récente réforme de la Loi sur la faillite, par exemple, le Parlement a prévu des frais pour les séquestres, lorsqu'il y a mise sous séquestre, pour faire rapport au Parlement et déposer des rapports auprès des autorités fédérales. Les séquestres devront défrayer le coût de la manipulation de cette information-là. Cela fait partie du recouvrement des coûts, qui s'applique à beaucoup d'autres programmes que celui des lobbyistes.

M. Duhamel: Je termine par un dernier commentaire. Je n'ai pas beaucoup de difficulté à accepter le recouvrement des coûts pour ceux et celles qui peuvent se le permettre. Ce qui me trouble quelquefois... Dans le cas des lobbyistes, il y a peut-être la prémisses de base voulant qu'ils soient tous capables de payer des frais sans grande difficulté. Il en va de même pour certains autres coûts qui pourraient être recouverts par le gouvernement. C'est une petite mise en garde. Vous connaissez probablement cela beaucoup mieux que moi, mais je ne voudrais pas qu'on pénalise des gens qui, à cause d'un manque de moyens financiers, ne peuvent pas s'exprimer aussi librement que certains autres.

Merci, monsieur le président.

• 1030

Mr. Fisher: I have one further question relating to student loans and the governance of the whole thing. I was wondering if the government is still considering setting up the special operating agency for them and whether or not it's planned that would operate on a cost-recovery basis, if it does go through.

Ms Meloshe: At this point we're still having discussions internally, but no decisions have been made on that. The discussion focused on establishing a mechanism that would provide for greater administrative efficiency in the internal management of the program, but the expectation was not that that would of necessity operate on a cost-recovery basis. Indeed, there are a number of special operating agencies that do not operate on a cost-recovery basis.

[Translation]

Mr. Hains: The rate has not yet been determined. Various options are possible. One option would be to take the total of \$400,000, divided by 3,000 and make everyone pay the same amount. That would be one possibility.

Another would be to collect what it costs to register various categories. If it is more expensive to register tier 1 lobbyists than tier 2 lobbyists, we could possibly establish this kind of distinction.

We too have a new minister, as does Secretary of State, and we have discussed this matter with him very, very briefly. He wants to examine this matter very quickly as soon as Parliament has approved Bill C-76.

You asked me whether the philosophy of cost-recovery should apply to an entire range of other programs. Obviously, I cannot answer that question, but I would just like to tell you that this is being done more and more. Cost-recovery is being carried out in our department, and it has been carried out recently at Consumer and Corporate Affairs. For instance, in the recent reform of the Bankruptcy Act, Parliament made provisions for fees for receivers when companies are put into receivership, to report to Parliament and to table reports to federal authorities. Receivers will have to defray the cost of processing this information. This initiative is part of cost-recovery, which is being applied to many other programs than the lobbyist registration program.

Mr. Duhamel: I will end with one final comment. I do not have much trouble agreeing to the idea of cost-recovery for people who can pay the fees. What bothers me sometimes... in the case of lobbyists, there may be the basic premise that they are all able to pay the fees without any particular difficulty. The same thing holds true for certain other costs that could be recovered by the government. I am just giving you a little warning. Probably you are much more aware of these issues than I am, but I would not want people who lack financial means to be penalized and thereby not be able to express themselves as freely as other people.

Thank you, Mr. Chairman.

M. Fisher: J'ai une autre question au sujet des prêts aux étudiants et de la façon dont ils sont gérés. Je me demandais si le gouvernement envisageait toujours de mettre en place l'organisme spécial de gestion et s'il était prévu qu'il s'occuperait de recouvrement, si l'on donne suite à cette idée.

Mme Meloshe: Les discussions se poursuivent à l'échelle interne et aucune décision n'a encore été prise. La discussion portait sur la création d'un mécanisme qui permettrait d'améliorer l'efficacité administrative de la gestion interne du programme, mais on ne prévoyait pas de recourir nécessairement à un système de recouvrement des coûts. Il existe du reste un bon nombre d'organismes spéciaux qui ne procèdent pas par recouvrement des coûts.